

N° 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 1970

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur la motion relative aux travaux des subsides, lorsque ladite motion aura été proposée, se limitent à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti, qui disposera de trente minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Marshall, appuyé par M. Paproski, propose,—Que cette Chambre prie le gouvernement de mettre en vigueur à une date rapprochée par des amendements législatifs appropriés les recommandations faisant part du deuxième rapport du comité permanent sur les affaires des anciens combattants en date du 9 juin 1970; et en plus de voir au versement à une date proche d'augmentations adéquates des allocations sous la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants telle qu'elle a été modifiée.

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Winch, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en remplaçant le point final par une virgule, et en ajoutant, immédiatement après, les mots suivants:

«et cette Chambre prie le gouvernement d'étudier la question de rendre les augmentations, prévues aux termes de la Loi sur les pensions ou de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, applicables à compter du 1^{er} avril 1970, ou à toute date qui sera appropriée dans certains cas.»

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.